

Date de dépôt : 14 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Mathilde Captyn : Sicli, Maison Baron et route des Acacias 76 : un futur pôle artistique et culturel au PAV ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: «Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur.»

¹ TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

Dans la suite de ces événements, nous avons appris que l'Etat a inauguré des ateliers d'artistes et un espace d'exposition il y a moins d'un mois au 76 route des Acacias, qui a été attribué à l'association Piano Nobile et un projet de résidence et d'hébergement pour artistes étrangers, intitulé Embassy of Foreign Artists, qui a été attribuée à l'association Laps.

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment :

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appels à projets publics pour le 76, route des Acacias ainsi que pour la Maison Baron ?

Sur quels critères a-t-on fondé le choix de l'Association Piano Nobile pour l'attribution des locaux du 76, route des Acacias ?

Sur quels critères a-t-on fondé le choix de l'association Laps pour l'attribution de la Maison Baron ?

Dans la mesure où ces espaces sont proches des uns des autres, sans compter la proximité de l'usine Sicli, y'a-t-il eu à l'origine une volonté politique de créer un pôle artistique et culturel dans ce quartier ?

Si oui, de quel ordre ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que le choix d'un locataire n'est pas soumis au droit des marchés publics, cette activité ne rentrant pas dans la définition retenue à l'article 2, lettre a, du règlement sur la passation des marchés publics (RMP – L 6 05.01).

Concernant le 76 Acacias, priorité a été donnée au relogement de l'association Piano Nobile. Cette dernière est active depuis 1996 et devait quitter l'arcade louée à la gérance immobilière de la Ville de Genève à la rue Lissignol. Elle est au bénéfice d'une subvention de fonctionnement allouée par la Ville de Genève.

Concernant la Maison Baron, l'adéquation des espaces avec un projet d'accueil et de résidences d'artistes s'est imposé d'emblée. Pour la mise en œuvre d'un tel projet, le service cantonal de la culture a choisi d'accorder sa confiance aux associations Laps et Utopiana, choisies par la Ville de Genève pour développer un projet similaire à la rue des Eidguenots dans une maison vouée à la démolition. Ceci permet de déployer un projet pour lequel les espaces à disposition s'avéraient insuffisants. Il a été question au départ que les deux associations gèrent de manière conjointe les deux maisons; finalement, en accord avec la Ville de Genève et le canton, les deux associations se sont réparties les deux maisons, soit Utopiana à la rue des Eidguenots et Laps à la Maison Baron.

Outre la raison du relogement, l'association Piano Nobile fait preuve d'un savoir-faire avéré pour la mise en évidence et le soutien à la production d'artistes émergents, tout en s'insérant dans un réseau international auquel sont associés des artistes plus confirmés. L'expérience de l'association concernant les projets d'art dans l'espace public, de médiation culturelle et la dimension pluridisciplinaire (performances) est également très convaincante.

Les membres de l'association Laps se sont engagés de longue date pour faire reconnaître la nécessité de retrouver des lieux d'hospitalité. Ils ont été pionniers, avec Utopiana, dans la réalisation de projets d'accueil d'artistes étrangers. Ils bénéficient d'un solide réseau, principalement dans l'art contemporain mais également dans les autres disciplines artistiques, tant au niveau local qu'international.

Il y a bien eu à l'origine une volonté politique de créer un pôle artistique et culturel dans ce quartier. De par leur situation stratégique au cœur du PAV, ces lieux – Sicli, 76 Acacias, Maison Baron – ont été pensés comme un dispositif capable de générer de nouvelles dynamiques dans ce quartier appelé à vivre une importante mutation. Tant le projet pour Sicli que Piano Nobile et Embassy of Foreign Artists sont porteurs d'une réflexion sur l'individu dans l'espace. Il s'agit de créer des opportunités d'échanges et de débats sur les questions liées aux interactions entre culture et développement urbain et de profiler ces lieux comme références sur le plan local, national et international. Fort du constat que la culture permet le développement et l'appropriation de nouvelles perspectives sur les enjeux contemporains liés à la vie dans les villes, l'Etat souhaite ainsi donner les moyens à la population de mieux appréhender, individuellement et collectivement, une agglomération en plein essor.

La création de ces lieux culturels dans le PAV est à mettre en lien avec le programme de législature 2009-2013, ainsi qu'avec le projet de loi sur la culture.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER